



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

SNCF Réseau - Direction Territoriale Nouvelle Aquitaine
Immeuble Le Spinnaker
17 rue Cabanac - CS 61926
33081 BORDEAUX Cedex

Service Eau

LET220557

Dossier suivi par :
Pierre Lavielle

Mèl : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 18
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Confortement de berge et de la pile du viaduc de Sarrance sur la commune de SARRANCE**
Courrier de notification de décision

Réf. : 64-2022-00145

Pau, le 12 Mai 2022

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 27 Avril 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration, complété le 11 Mai 2022 concernant :

Confortement de berge et de la pile du viaduc de Sarrance sur la commune de SARRANCE

dossier enregistré sous le numéro : **64-2022-00145**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joints**.

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La cheffe du service gestion et police de l'eau,


Juliette Friedling